

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 09849

Numéro SIREN : 815 214 192

Nom ou dénomination : 5 BANDES PROD

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2019 sous le numéro de dépôt 13195

Imprimé 2065 du 16/05/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Déclaration néante				
Si PME innovantes				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD				
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation				
A IDENTIFICATION		8 rue Saint Guillaume		
Identification du destinataire		92400 Courbevoie FRANCE		
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				
Adresse de messagerie				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère				
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Activités exercées				
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom et adresse du CGA		n° d'agrément :		
Visa : CGA		Viseur conventionné		

Imprimé 2065 du 16/05/2018

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION									
1 Résultat fiscal									
Bénéfice imposable à 33 1/3 %									
Bénéfice imposable à 28 %									
Bénéfice imposable à 15 %									
Déficit								2 735	
2 Plus-values									
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%									
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)									
Plus-values à long terme au taux de 19%									
Autres Plus-values imposables au taux de 19%									
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%									
Plus-values exonérées art. 238 quinquies									
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater									
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante		Entreprise nouvelle art. 44 septies		Pôle de compétitivité		Société d'investissements immobiliers cotée	
Zone franche urbaine		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies				Autres dispositifs	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :									
dans le secteur productif, art. 244 quater W					dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
D IMPUTATIONS									
Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quinquies du CGI)									
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %									

Imprimé 2033A du 16/05/2018

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
									Formulaire néant
ACTIF			Exercice clos en N						
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					0
	Autres	014		016					0
Immobilisations corporelles		028		030					0
Immobilisations financières (1)		040		042					0
Total I (5)		044	0	048	0				0
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					0
	Marchandises	060		062					0
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					0
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					0
	Autres (3)	072		074					0
Valeurs mobilières de placement		080		082					0
Disponibilités		084	4 727	086					4 727
Charges constatées d'avance		092		094					0
Total II		096	4 727	098	0				4 727
Total général (I + II)		110	4 727	112	0				4 727
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	7 500
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants						131	)	132	
Report à nouveau								134	-38
Résultat de l'exercice								136	-2 735
Provisions réglementées								140	
Total I								142	4 727
Provisions pour risques et charges				Total II				154	
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	)	172	
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	0
Total général (I + II + III)								180	4 727
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182			

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 16/05/2018

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
									Formulaire néant
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218			
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
Production immobilisée							224		
Subventions d'exploitation reçues							226		
Autres produits							230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	0	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234		
Variation de stock (marchandises)							236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240		
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	1 953	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	125	)	244	
Rémunérations du personnel							250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
Dotations aux amortissements							254		
Dotations aux provisions							256		
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		782
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	2 735	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-2 735	
Produits et charges divers									
Produits financiers							(III)	280	
Produits exceptionnels							(IV)	290	
Charges financières							(V)	294	
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	-2 735	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	0	314	2 735
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986				342	
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)				138					
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981					
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)				990					
Divers, dont :	Investissements outre-mer			344				350	
	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			345					
	Créance due au report en arrière du déficit			346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	0	354	2 735	
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372	2 735	
Divers à réintégrer									
Libellé								Montant	
Divers à déduire									
Libellé								Montant	

Imprimé 2033C du 16/05/2018

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant										X
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres		410		412		414		416		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales agencements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		510		512		514		516		
Constructions		520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
Matériel de transport		550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
	590	583	594	595
Régularisations				
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)			591	
	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 16/05/2018

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES									
										Formulaire néant									
I										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice									
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606									
		Dont majorations exceptionnelles de 30%		601		603		605		607									
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616									
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626									
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636									
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646									
		Sur clients et cptes rattachés		650		652		654		656									
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666									
TOTAL				680		682		684		686									
B		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises									
		Immobilisations incorporelles						700		705									
		Terrains						710		715									
		Constructions						720		725									
		Installations techniques, matériel et outillage						730		735									
		Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745									
		Matériel de transport						750		755									
		Autres immobilisations corporelles						760		765									
		TOTAL						770		775									
C		VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																	
		TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)																	
		780																	
II		DÉFICITS REPORTABLES																	
		Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent																	
		982																	
		38																	
		Déficits imputés																	
		983																	
		Déficits reportables																	
		984																	
		38																	
		Déficits de l'exercice																	
		860																	
		2 735																	
		TOTAL des déficits restant à reporter																	
		870																	
		2 773																	
III		DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																	
		Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI																	
		995																	
		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)																	
		996																	
IV		DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA																	
		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice																	
		129																	
V		ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1)																	
		800																	

	du Code des Transports)		
VI	DIVERS		
	Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
	Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
	N° du centre de gestion agréé	388	
	Montant de la TVA collectée	374	
	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Imprimé 2033E du 16/05/2018

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS			
			Formulaire néant
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150		
Total 3	152		
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF pour les mono-établissements)	117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 16/05/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
Formulaire néant									
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902			
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904			
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN				Nombre de parts				% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR MIRSKI SACHA							
Nom marital				% de détention		25,00		Nb de parts ou actions	
								1 875	
Date de naissance		27/12/1988		N° Département		75016		Commune	
						PARIS		Pays	
								FRANCE	
Adresse (N°, type et libellé voie)		16 AVENUE FELIX FAURE							
Code Postal		75015		Commune		PARIS		Pays	
								FRANCE	
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR AROUS ABDELMALEK							
Nom marital				% de détention		25,00		Nb de parts ou actions	
								1 875	
Date de naissance		04/10/1988		N° Département		34001		Commune	
						RAS EL OUED		Pays	
								ALGERIE	
Adresse (N°, type et libellé voie)		8 RUE SAINT GUILLAUME 92400							
Code Postal				Commune		COURBEVOIE		Pays	
								FRANCE	
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR WEINHEIMER OLIVIER							
Nom marital				% de détention		25,00		Nb de parts ou actions	
								1 875	
Date de naissance		15/01/1992		N° Département		57000		Commune	
						METZ		Pays	
								FRANCE	
Adresse (N°, type et libellé voie)		77 RUE ABBE GROULT							
Code Postal		75015		Commune		PARIS		Pays	
								FRANCE	
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR CRINON TOM							
Nom marital				% de détention		25,00		Nb de parts ou actions	
								1 875	
Date de naissance		26/06/1990		N° Département				Commune	
						LIMOGES		Pays	
								FRANCE	
Adresse (N°, type et libellé voie)		10 RUE DE REIMS							
Code Postal		75013		Commune		PARIS		Pays	
								FRANCE	

Imprimé 2033G du 16/05/2018

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise		905		Formulaire néant	
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059H du 16/05/2018

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL					
Formulaire néant					X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 16/05/2018

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL					
Formulaire néant					X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 16/05/2018

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE				2069RCI
Au titre d'un exercice ou d'une année civile				
			Néant	X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
Désignation et n° siren de la société tête de groupe				
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			PME au sens communautaire	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE				
Crédit d'impôt		Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE				
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)				
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM				
Dont montant préfinancé				
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			5	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE				
Crédit d'impôt		Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM				
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)				
III - CAS PARTICULIERS				
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			Montant	

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES en date du 27 janvier 2018 EN VU DE L'APPROBATION ANNUELS DES COMPTES

Le 27/01/2018, à 14h30 au siège social de la société

Les associés de la Société 5 Bandes Prod, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été remise en main propre.

L'assemblée est présidée par AROUS Abdelmalek, Président,

Le Président constate que sont présents :

- AROUS Abdelmalek
- CRINON Tom
- MIRSKI Sacha
- WEINHEIMER Olivier

Au total les 4 associés présents totalisent 100% des actions.

Le président déclare que les conditions de quorum étant satisfaites, l'assemblée peut valablement prendre les décisions suivantes :

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- Feuille de présence
- Le rapport du Président
- « le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ».

Le Président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de la remise de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer de l'ordre jour suivant :

- Dérogation exceptionnelle des statuts de la société pour réduire le nombre d'assemblée générale ordinaire à une seule pour l'année en cours.
- Approbation annuelle des comptes de l'exercice 2017

T.C.
SM.
A.A. 

Décision n°1 : dérogation statutaire du nombre de convocation d'Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président s'accorde, qu'au vu de l'activité de l'entreprise et compte tenu du fonctionnement de celle-ci, fondée sur un mode de gestion collectif concernant sa gestion courante, qu'une seule assemblée générale ordinaire a été nécessaire et décide d'acter cette résolution en assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Décision n°2 : Approbation des comptes

Par décision unanime l'ensemble des associés décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos **le 31 décembre 2017** tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte de **2 735 €**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'ensemble des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Décision n°3 : affectation du résultat

Par décision unanime l'ensemble des associés décide d'affecter « la perte » de la manière suivante :

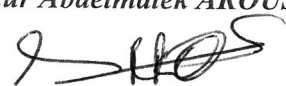
Affectation des pertes en report à nouveau

Et décide de ne distribuer aucun dividende au titre de son deuxième exercice fiscal

L'assemblée générale, par décision unanime délègue au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

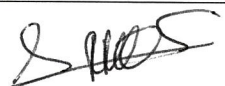
Il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'ensemble des associés

Les associés

<i>Monsieur Tom CRINON</i> 	<i>Monsieur Olivier WEINHEIMER</i> 
<i>Monsieur Sacha MIRSKI</i> 	<i>Monsieur Abdelmalek AROUS</i> 

Feuille de présence

5 Bandes Prod
Au capital de 7500 euros
Siège social : 8 rue Saint-Guillaume Courbevoie 92400
815 214 129 RCS Nanterre

Nom	Prénom	Nombre de part sociale	Mandataire	Signature
AROUS	Abdelmalek	25%		
CRINON	Tom	25%		
MIRSKI	Sacha	25%		
WEINHEIMER	Olivier	25%		

Je certifie l'exactitude des informations inscrites sur la feuille de présence ainsi que le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Fait le 27.10.2018

à Courbevoie

Signature du Président



Rapport simplifié de situation et d'activité de la société pour l'exercice écoulé.

L'année 2017 a été conforme à nos attentes avec l'arrivée d'un premier financement public d'origine régionale pour le film **Garde Alternée** et le succès de la campagne de financement participatif sur la plateforme KissKissBankBank pour le film **Personia**. Ce succès nous permet de faire muter ce projet de court métrage en long métrage.

Les dépenses ont été raisonnables bien que plus élevée qu'attendues suite à l'arrivée du nouveau projet **Garde Alternée**. Dans ces conditions l'année 2018 pourra être consacrée aux tournages du film **Personia** et des courts-métrages **Garde Alternée**, et **Gorgones**.

Les films **Les Deux couleurs d'Ortance** et **Cohabitation** ont continué leur parcours de diffusion communs, avec une projection à Thionville au cinéma la scala. **Les Deux couleurs d'Ortance** a en outre bénéficié d'une double projection spéciale à Brest par l'Argos dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale.

Nous avons aussi plusieurs projets de films en cours d'écritures pour des courts et long-métrage à différents stades de développement. **Voyage en Belgique** étant le projet le plus avancée c'est sur celui-ci que portera en 2018 la recherche de financements. Pour augmenter nos revenus nous comptons toujours sur l'arrivée de 1 ou 2 nouveaux projets et nous sommes à la recherche de nouveaux auteurs et réalisateurs.

Compte tenu de l'état d'avancement des projets, l'année 2018 devrait permettre de faire franchir une étape supérieure à nos projets de documentaires.

- La préparation du film documentaire à **Ad Ovest di Babylonia** est suffisamment avancée pour nous permettre de le soumettre dans l'année à l'aide de la production de la région Sardaigne en Italie.
- De plus, par l'intermédiaire de son réalisateur Pierre Vanneste, le projet transmédia **Dremmwel** a obtenu l'aide au concept-nouveaux médias de la fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci sera consacrée au développement de la partie numérique du projet, à savoir la création du site Web, permettant de renforcer l'attractivité du projet auprès des décideurs qui pourront se faire une idée plus concrète de ses aspects interactifs et ainsi accroître nos chances d'obtenir plus de financements. Nous prévoyons de solliciter le fond nouveau média du CNC pour un montant de 20 000€.

L'année 2018 sera une année charnière avec des perspectives positives portées par le projet **Garde Alternée**. Bien que le financement du tournage du long-métrage **Personia** soit assuré, les dépenses vont augmenter très fortement en deuxième partie d'année liés aux coûts de post production des projets **Personia**, les plus importants, et **Gorgones**. Ces dépenses peuvent faire courir un risque de ralentissement pour le développement des projets à l'économie plus fragilisés (notamment **Voyage en Belgique** et **Ad Ovest di Babylonia**).

T.C.
SM.
AA